

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n° 2015.07. 93.B

**Village d'entreprises
Les Molines Nord -
travaux de
construction - Lot n°
13 "espaces verts" :
avenant n° 1**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07. 93.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
13 "ESPACES VERTS" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°40 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°13 « Marché d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour support des travaux d'espaces verts concernant les travaux pour la réalisation d'un village d'activités Les Molines Nord à Angoulême » à l'association Régie Urbaine (ARU) – 10 rue Louise de Marillac – 16000 ANGOULEME pour :

- marché de base : 28 953,95 € HT
 - option 1 : 4 707,93 € HT
- soit un montant total de 33 661,88 € HT.

La partie arrière des bâtiments servant de réserve foncière n'a pas été prise en compte dans le marché des espaces verts. La maîtrise d'ouvrage a demandé à l'ARU d'assurer le traitement de cette partie de terrain pour assurer une finition homogène des espaces extérieurs. Cette prestation représente un montant en plus-value de 2 154,52 € HT.

Le montant de l'avenant n°1 en plus-value est de 2 154,52 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 1^{er} juillet 2015.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°13 « Marché d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour support des travaux d'espaces verts concernant les travaux pour la réalisation d'un village d'activités Les Molines Nord à Angoulême » ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 2 154,52 € HT.

Le montant du marché passe de 33 661,88 € HT à 35 816,40 € HT, soit une augmentation de 6,40 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 21 juillet 2015